

	Réunion du Conseil scientifique de l'EHESP 2 décembre 2022 Compte rendu synthétique et relevé de décisions	<i>Référence</i>	CS décembre 2022
		<i>Révision</i>	Février 2023
		<i>Date d'application</i>	7/03/2023
		<i>Version</i>	1

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	02/12/2022	02/2023	7/03/2023
Prénom nom (ou nom de l'instance)	CODEXA	Manuel Coat – Christophe Le Rat	Membres du Conseil scientifique

Membres présents

Daniel Benamouzig – Dominique Polton – Basile Chaix – Antoine Maignan – Catherine Bonvalet – Soraya Boudia – Bibata Wassonguema – Sylvie Alemanno – Cécile Chevrier – Nathalie Théret – Ashna Lallmahomed - Gaëlle Raffy – Jocelyn Raude – Fanny Jaffres – Nolwenn Le Meur Rouillard - Nicolas Sirven

Liste des procurations

Isabelle Ville – Olivier Gerolimou – Erwan Ollivier – Gaëlle Raffy – Fanny Jaffres – Bibata Wassonguema

Membres absents excusés

Patricia Loncle – Jocelyn Raude (excusé après-midi) – Nicolas Sirven (excusé après-midi)

Personnes de l'EHESP

Isabelle Richard – Christophe Le Rat – Sylvie Ollitrault – Michel Samson - Jean-Pierre Le Bourhis – Sarah Kitar – Vincent Bessonneau – Fanny Helliott – Marie Kernec – Philippe Glorennec – Manuel Coat – Séverine Olivier

Ordre du jour	Commentaires/Conclusions	Suite à donner
	<i>La séance est ouverte par Daniel Benamouzig à 10 heures 30.</i>	
Approbations <ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbal du Conseil scientifique du 04/10/22 • Ordre du jour de la séance du 02/12/22 	<p>Le procès-verbal du Conseil scientifique du 4 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.</p> <p>L'ordre du jour de la séance du 2 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.</p>	
Actualités de l'EHESP – Isabelle Richard	<p>Daniel Benamouzig est heureux d'accueillir Isabelle Richard, la nouvelle directrice de l'Ecole au sein du Conseil scientifique. Il lui souhaite la bienvenue.</p> <p>Isabelle Richard le remercie avant de se présenter et de revenir brièvement sur son parcours professionnel. Pour information, le décret de nomination la concernant est paru le 14 octobre 2022. Elle a donc pris ses nouvelles fonctions depuis six semaines désormais. Isabelle Richard en profite pour saluer et sincèrement remercier Marion Ageneau, qui a assuré la direction intérimaire de l'Ecole en plus de ses fonctions de secrétaire générale. Elle adresse encore ses remerciements chaleureux à l'ensemble de l'équipe de l'Ecole pour la gentillesse de son accueil et sa prévenance. Isabelle Richard se dit en outre très heureuse de rejoindre l'EHESP. En effet, elle avait très envie de se replonger dans les enjeux et les aspects collectifs de la santé. A ses yeux l'Ecole incarne un outil de travail formidable et un environnement d'une diversité tout à fait exceptionnelle. C'est extrêmement précieux.</p> <p>Ensuite, Isabelle Richard souhaite à son tour la bienvenue aux deux représentantes des doctorantes, qui intègrent le Conseil scientifique. Pour information, il s'agit de Bibata Wassonguema, présente en séance, et d'Ashna Lallmahomed. Le président le confirmera sans doute, mais Isabelle Richard est très désireuse que les doctorants s'investissent et participent activement au Conseil scientifique, car ils sont bien évidemment l'avenir de la recherche scientifique française. En ce sens, ils doivent faire valoir avis.</p> <p>Isabelle Richard dit à présent un mot des recrutements intervenus depuis la dernière réunion du Conseil scientifique. Tout d'abord, dans la perspective du départ à la retraite de Françoise Jabot, l'Ecole a lancé un appel à candidatures à la fois en interne et en externe en vue de la remplacer à la tête du département des sciences humaines et sociales. Après examen des huit candidatures recueillies, le choix de la direction s'est porté sur un profil interne, en l'occurrence celui de Véronique Daubas-Letourneux (enseignante-chercheuse</p>	

en santé travail). A compter de janvier 2023, elle prendra donc la direction du département des sciences humaines et sociales.

Par ailleurs, en janvier 2023 toujours, l'Ecole recrutera trois nouveaux collègues à l'Institut du management sur les postes suivants :

- responsable de la filière directeur des soins. Le poste sera pourvu par Valérie Bougeard, actuellement directrice des soins du CHU de Nantes ;
- enseignant-expert en management et conduite de projet. Le poste sera pourvu par Anne-Catherine Basle, qui travaille actuellement au centre départemental de gestion d'Ille-et-Vilaine ;
- enseignant en ingénierie des organisations de santé. Le poste sera dans un premier temps pourvu à 50 % par Philippe Marchand.

Au titre des départs, Isabelle Richard mentionne celui de Sébastien Riault, directeur des Presses de l'EHESP. Il rejoint l'Institut français d'Egypte au Caire. Pour le moment, Sébastien Riault a porté une demande de congé sans solde jusqu'au 1^{er} septembre 2023. La Direction attend de lui qu'il arrête sa décision pour l'avenir aux alentours du mois de mai 2023. Dans l'intervalle, Marion Agenau assurera l'intérim à la direction des Presses.

Isabelle Richard annonce par ailleurs la publication, le 24 novembre 2022, du décret de création de l'établissement public expérimental (EPE) Université de Rennes. Ledit EPE verra officiellement le jour le 1^{er} janvier 2023. La publication du décret en question permettra de réunir le conseil d'administration de l'EPE dès le 16 décembre 2022. Les éléments de communication (logo, charte graphique, etc.) sont quant à eux finalisés. Isabelle Richard juge que leur résultat est tout fait acceptable et correspond finalement à un bon compromis entre la nécessité d'une identité forte de l'EPE et du maintien de l'identité de chacun des établissements-composantes et notamment celle de l'EHESP. Une journée conviviale réunissant l'ensemble des personnels de l'EPE se tiendra le 13 décembre 2022, à Rennes.

Isabelle Richard ajoute que la Direction proposera d'introduire, à compter du début de l'année 2023, des modalités de déclaration de liens d'intérêts pour la communauté enseignante de l'EHESP. En effet, elle est convaincue de l'importance de ce sujet pour une Ecole dont le champ couvre la santé publique. C'est en outre un engagement pris dans le cadre du label européen HRS4R et la Direction a bien l'intention de s'y tenir. Si le sujet est important, il n'est cependant pas à simple à concrétiser. C'est la raison pour laquelle seuls les enseignants-chercheurs, les enseignants-experts et les professeurs affiliés seront concernés dans un premier temps, ainsi que l'ensemble des membres du comité de direction de l'Ecole. Toutefois, à terme, Isabelle Richard est bien consciente que la Direction devra s'attacher à traiter le sujet des déclarations d'intérêts des nombreux vacataires pour lesquels les risques en la matière sont sans doute les plus prégnants. Isabelle Richard explique que la Direction a l'intention de permettre aux enseignants, qui ont déjà transmis une

déclaration d'intérêts à d'autres organismes publics, de la lui transmettre dans son format original. L'EHESP s'en accommodera et entend bien ainsi limiter les contraintes que suppose un tel exercice pour les personnes concernées. Le format de la déclaration d'intérêts de l'EHESP, qui s'adressera donc aux enseignants n'ayant pas déjà rempli une autre déclaration d'intérêts, se veut quant à lui résolument simple. Il s'inspire d'ailleurs d'autres formats déjà existants. Isabelle Richard précise que cette déclaration ne sera pas immédiatement publique afin de ne pas soulever trop de difficultés en termes de RGPD. Lesdites déclarations seront transmises en version numérique via une boîte mail dédiée et gérée au moyen d'accès restreints. Enfin, un comité d'analyse collégial en partie constitué de personnalités extérieures se réunira une fois par an en vue de classer les déclarations de lien d'intérêts suivant trois catégories : parvenue et nécessite un rappel ; parvenue et ne paraît poser aucun problème particulier ; parvenue et nécessite d'en discuter.

Daniel Benamouzig souligne l'importance de ces enjeux sur lesquels les acteurs impliqués au sein de différentes institutions publiques sont déjà sensibilisés depuis un certain temps maintenant. Il se dit en outre tout à fait favorable à l'idée qu'une instance puisse aborder ces questions de manière collégiale et neutre. C'est sans doute un élément rassurant pour les enseignants de l'EHESP. D'expérience, Daniel Benamouzig sait que les cas de lien d'intérêts sont toujours des cas d'espèce et exige souvent de rentrer dans le détail des activités envisagées.

Justement, Dominique Polton profite de l'occasion pour demander si les membres du Conseil scientifique de l'EHESP ont rempli une déclaration publique d'intérêt au titre de leur mandat. Elle veut en outre savoir si cette déclaration publique d'intérêt est renseignée.

Manuel Coat croit se souvenir que la DPI en question a bien été demandée aux membres du Conseil en début de mandature, au mois de juin 2021. En tout état de cause, l'EHESP a normalement instauré un dispositif de DPI pour ce qui concerne ses trois instances de gouvernance.

Isabelle Richard prend le point et s'engage à l'approfondir.

Dominique Polton pense en effet que c'est nécessaire. Elle suggère d'ailleurs de retenir le même principe pour les membres du CS que celui envisagé pour les enseignants de l'EHESP, à savoir que les personnes ayant déjà transmis une déclaration d'intérêts à d'autres organismes publics seront autorisées à la transmettre aux services de l'Ecole dans son format original.

Isabelle Richard pense en effet que c'est tout à fait envisageable et même préférable.

	<p>Daniel Benamouzig la rejoint sur ce point.</p> <p>Renseignements pris, Christophe Le Rat est en mesure d'affirmer que seules manquent les DPI des membres les plus récents du Conseil scientifique.</p> <p>Daniel Benamouzig en prend bonne note.</p> <p>Sur un tout autre sujet, Isabelle Richard mentionne la signature de la convention du groupement d'intérêt scientifique IAUR (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes). Il regroupe l'EHESP, l'Université Rennes 2, l'ENS, Sciences Po Rennes, l'INSA, l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne et enfin l'Université Rennes 1. Le GIS poursuit des objectifs assez standards pour une structure de ce type. Surtout, Isabelle Richard insiste sur le fait que la convention constitutive du GIS IAUR souligne l'intérêt de l'axe « urbanisme favorable à la santé ». Sa référente au sein de l'EHESP est Anne Roué-Le Gall.</p> <p>Daniel Benamouzig demande si le périmètre du GIS IAUR inclut de manière réflexive et même prospective la place de l'hôpital dans l'urbanisme.</p> <p>En guise de réponse, Isabelle Richard explique que le CHU de Rennes n'est pas signataire de la convention constitutive du GIS. Elle a toutefois proposé au directeur du GIS de se rapprocher de la directrice du CHU, car sa contribution se révélerait évidemment très précieuse, d'autant plus que le CHU de Rennes est au cœur d'une très importante opération immobilière. A terme, Isabelle Richard ne désespère pas que le CHU devienne le septième associé du GIS IAUR.</p> <p>Effectivement, Daniel Benamouzig identifie là un enjeu tout à fait important.</p> <p>Par ailleurs, Isabelle Richard annonce qu'il n'y aura pas de concours de MISP ni de PHISP en 2023. Il n'y aura pas non plus de concours d'ingénieur d'études sanitaires. Ce « répit » laissera sans doute le temps à l'Ecole de réfléchir avec d'autres autorités (DRH du ministère de la santé et de la prévention) à l'attractivité et au contenu de ces formations. Dans le même temps, l'absence d'un concours de MISP en 2023 pose le problème de fond du devenir de ce corps. Il y a manifestement là un problème et l'EHESP devra être associé à la boucle de réflexion sur le sujet.</p> <p>Isabelle Richard dit ensuite un mot rapide de la cérémonie de remise des diplômes de master organisée pour deux promotions. Elle s'est tenue le samedi 26 novembre 2022 dans une ambiance très sympathique. Les</p>	
--	---	--

	<p>étudiants comme les familles étaient très satisfaits d’y participer. Isabelle Richard ajoute que les portes ouvertes de l’EHESP auront lieu le 4 février 2023, dans un format mixte entre présentiel et distanciel.</p> <p>Isabelle Richard doit en outre prochainement rencontrer les représentants de l’Université de Rennes afin d’évoquer avec eux le projet d’Erasmus Mundus Exposome sur lequel ils travaillent, dans le cadre de l’alliance européenne dont fait partie l’Université de Rennes. Le dépôt du projet est attendu d’ici le début du mois de février 2023 et un certain nombre de collègues de l’EHESP y sont impliqués.</p> <p>Pour ce qui concerne l’actualité internationale, l’EHESP a de nouveau obtenu son accréditation auprès de l’agence internationale de l’APHEA. Ladite accréditation est renouvelée pour six ans. Les remarques formulées à cette occasion se traduiront dans un plan interne d’amélioration centré sur quatre axes (gouvernance des formations, centre interdisciplinaire en santé mondiale, visibilité de l’offre de formation et expérience apprenante au niveau du site parisien).</p> <p>Isabelle Richard précise par ailleurs que le bureau du réseau des établissements Francophones en santé publique (REFESP) a été renouvelé. Hassan Chrifi remplace Laurent Chambaud à sa tête tandis qu’Isabelle Richard en est désormais la nouvelle trésorière.</p> <p>Enfin, s’agissant du plan de sobriété énergétique de l’Ecole, il règne désormais une température de 19 degrés dans les bureaux. Deux groupes de travail ont également été instaurés. Le premier est centré sur la thématique des déplacements écoresponsables tandis que le second traite des usages du numérique. Sur le plan patrimonial, les bâtiments de l’EHESP présentent l’avantage indéniable d’être relativement récent et donc assez bien isolé. Toujours est-il que la Direction de l’Ecole a déposé un dossier en vue de raccorder au chauffage urbain ses deux bâtiments toujours chauffés au moyen d’une chaudière à gaz. Ces aménagements participeront bien évidemment à la réduction de l’empreinte carbone de l’EHESP en plus d’augmenter son indépendance énergétique. La Direction est donc bien décidée à financer ces travaux quoiqu’il en coûte, et ce même si le contexte budgétaire se révélera nettement plus tendu en 2023.</p> <p>Daniel Benamouzig estime qu’il faudra immanquablement prendre le temps d’évoquer en Conseil scientifique les éventuels impacts des contraintes budgétaires de l’Ecole sur ses activités de recherche, et ce même s’il ne doute pas que le Conseil d’administration sera appelé à se prononcer sur ces enjeux.</p> <p>Isabelle Richard en convient. Pour ce qui concerne les activités de recherche, les principaux enjeux identifiés à date tiennent surtout à des questions d’optimisation énergétique (ne pas laisser les machines tourner à vide, stopper les ventilations quand elles ne sont pas nécessaires, etc.). En tout état de cause, une réflexion est en</p>	
--	---	--

<p>Actualités de la recherche – Sylvie Ollitrault</p>	<p>cours sur ces aspects, qui ne sont d'ailleurs pas propres à l'EHESP. En tout état de cause, il n'est bien évidemment pas question de mettre en péril la réalisation des activités de recherche en elles-mêmes. Isabelle Richard annonce cependant qu'il sera indispensable de s'interroger sur la pertinence des déplacements internationaux dont la plus-value scientifique est indiscutable et qu'il convient donc de maintenir absolument.</p> <p>Daniel Benamouzig prend bonne note de ces différents éléments de réponse.</p> <p>Michel Samson profite de l'occasion pour souligner que l'IRSET et le LERES ont la chance de disposer d'un bâtiment entièrement neuf et déjà complètement optimisé du point de vue de ses dépenses énergétiques. Il ne s'agit donc en rien d'une passoire thermique et c'est bien évidemment une excellente chose. Par ailleurs, le LERES et l'IRSET se sont dotés depuis deux ans maintenant d'une commission développement durable. Elle est tout à fait compétente pour répondre aux attentes des tutelles et optimiser les comportements et les pratiques de recherche en vue de garantir davantage de sobriété énergétique.</p> <p>Vincent Bessonneau abonde dans le même sens. De plus, il confirme que l'EHESP peut bien évidemment prendre la décision de débrancher des instruments de recherche afin d'optimiser sa consommation énergétique. En revanche, sur sa mission de service public, l'Ecole est tout de même tenue de respecter des délais contraints en termes de rendus des résultats attendus par l'ARS. Il faut le garder à l'esprit. A terme, le critère de consommation et d'énergie des instruments de recherche devra être davantage pris en compte, afin de s'insérer dans une politique de développement durable de plus long terme.</p> <p>Nathalie Théret considère qu'il faut absolument songer à relocaliser les équipes de recherche actuellement situées dans des bâtiments vétustes ou anciens. Si cela n'est pas fait, elle anticipe de possibles répercussions sur les activités de recherche en elle-même.</p> <p>Daniel Benamouzig entend la remarque.</p> <p>En guise de conclusion, Isabelle Richard note une réelle prise de conscience collective sur les enjeux de transition énergétique et d'optimisation de la consommation énergétique. Ces sujets ne relèvent plus seulement d'un simple enjeu financier, mais il engage la responsabilité de l'Ecole comme de ses personnels.</p> <p>Sylvie Ollitrault évoque à présent les sujets plus spécifiquement liés à la recherche. D'abord, elle mentionne le colloque « Risques, crises et sciences humaines et sociales : vers des observatoires inclusifs santé-environnement-travail », qui s'est tenu sur le campus Condorcet sous l'égide du CNRS et grâce à la plateforme SHS Santé (du 24 au 26 octobre 2022). Cet évènement était coorganisé par Emmanuel Henry, directeur</p>	
--	---	--

	<p>scientifique adjoint à l'INSHS, Soraya Boudia et enfin Emilie Counil de l'INED. Pour la complète information des membres du Conseil scientifique, Sylvie Ollitrault précise que l'EHESP est partie intégrante de la plateforme SHS Santé. Ledit colloque fut l'occasion d'une très belle manifestation scientifique en présence de spécialistes reconnus du sujet abordé, mais aussi de nombreux doctorants. Véronique Daubas-Letourneux et Jean-Pierre Le Bourhis, entre autres, y ont aussi participé. Lors de cette manifestation, le CNRS a rappelé qu'il avait besoin de s'appuyer sur les organismes comme l'INSERM ou les écoles comme l'EHESP. Les participants ont également pu dessiner ensemble des perspectives de coordination et d'évènements futurs autour de la plateforme SHS Santé, et en interdisciplinarité.</p> <p>Sylvie Ollitrault dit à présent un mot de l'inauguration de la chaire INSPIRE de l'EHESP, occupée par Emmanuelle Leray. L'évènement avait lieu le 21 novembre 2022. Par ailleurs, Sylvie Ollitrault a été amenée à piloter récemment un dialogue de politique générale des unités autour de la MSHB, qui s'est notamment traduit par une visite du CNRS à Rennes. Ledit dialogue entre les tutelles impliquées présente un véritable intérêt, car il a permis de conforter le projet scientifique de la MSHB tout en rappelant les priorités de chacune d'entre elles dans l'activité de la MSHB. Ce dialogue fut encore l'occasion de réaliser un point budgétaire et RH sur le projet et de rappeler au passage qu'un laboratoire devait pouvoir s'appuyer sur du personnel et des fonctions supports afin d'être en mesure de mener à bien ses activités.</p> <p>Sylvie Ollitrault mentionne ensuite le récent séminaire commun organisé par l'EHESP et la Fiocruz, qui a permis aux personnels de l'EHESP de resserrer leurs liens avec leurs collègues Brésiliens sur deux thématiques en particulier : les enjeux migratoires et les enjeux de santé-environnement. Sylvie Ollitrault ajoute que de nombreux autres séminaires et évènements sont en préparation. Parmi ceux-ci, elle cite notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le séminaire des jeunes chercheurs de l'EHESP, qui est non seulement dédié aux recherches des jeunes chercheurs de l'Ecole, mais aussi à leurs préoccupations ; - le séminaire relatif au parcours doctoral en santé-travail, qui se tiendra au ministère du Travail le 22 mars 2023 ; - le séminaire commun du CNAM et de l'EHESP programmé au début du mois de février 2023 et dont le programme reste à bâtir. <p>Sylvie Ollitrault passe enfin en revue la liste des chantiers en cours et à venir, qui se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la poursuite de la mise en place du projet « Triptyque Science Société pour Agir Ensemble » dit TISSAGE. A ce propos, l'EHESP se réjouit d'accueillir dans ses locaux Cécilia Querro, qui est chargée du 	
--	--	--

	<p>suivi de l'ensemble des activités du projet. A noter que le poste de Cécilia Querro est financé par Rennes 1 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la constitution du tronc commun entre les écoles de fonction publique, qui est notamment porté par l'INSP. Dans ce projet, la direction de la recherche intervient en appui de la direction des études sur les aspects relatifs au rapport à la science et aux questions d'expertise ; - le séminaire de rentrée de l'EHESP. A date, Sylvie Ollitrault est d'ores et déjà en mesure d'annoncer qu'il sera très orienté sur des sujets relatifs à la recherche, mais là encore le programme de cette journée mérite d'être précisé. <p>Pour terminer, Sylvie Ollitrault se doit d'évoquer trois points d'actualité. D'abord, à compter de 2023-2024, le sujet de l'hôpital est appelé à devenir un fil conducteur lors des webinaires de la recherche du mardi. Un partenariat avec les personnels du CHU est d'ailleurs à l'étude en vue de favoriser et d'étendre le champ des réflexions sur la thématique de l'hôpital articulée aux enjeux de la recherche. De plus, la direction de la recherche a repris très récemment contact avec l'espace des sciences des Champs libres (espace culturel rennais), afin de proposer des conférences du soir sur des enjeux traités à l'EHESP. A priori, la santé mentale serait l'un des projets, qui emporterait un écho favorable dans cette perspective. Enfin, Sylvie Ollitrault rappelle que d'ici le mois de juin 2023, il conviendra de désigner la lauréate ou le lauréat du contrat doctoral fléché sur chaque laboratoire. Son message s'adresse notamment aux directeurs des dits laboratoires. Evidemment, ces lauréats seront présentés devant le Conseil scientifique dont les membres seront invités à se prononcer formellement sur le sujet.</p> <p>Justement, Jean-Pierre Le Bourhis annonce la mise en place d'un comité sur la politique doctorale et les contrats doctoraux au sein du laboratoire qu'il dirige. S'agissant du dialogue de gestion, qui revêt toujours de forts enjeux pour une UMR, Jean-Pierre Le Bourhis tient à mettre l'accent sur la recherche ainsi que les aspects méthodologiques. C'est une orientation très forte du développement du laboratoire, car ses membres sont très sollicités en externe sur des réflexions interdisciplinaires et multidisciplinaires. Or, pour les sciences sociales, il importe de réaffirmer un fond de rigueur dans les approches absolument primordial. Jean-Pierre Le Bourhis ne perd pas non plus de vue l'objectif de structuration interne de l'UMR sur les différents axes et également sur les questions d'ordre méthodologique. Les demandes fortes portées par le laboratoire dans le cadre du dialogue de gestion porte donc sur cet axe et Jean-Pierre Le Bourhis a bon espoir qu'elles aboutiront à une solution indispensable au développement de l'UMR.</p> <p>Sylvie Alemanno profite quant à elle de l'occasion, qui lui est donnée pour remercier ses interlocuteurs de l'EHESP, qui se sont investis dans l'organisation de la journée sur la santé environnementale en lien avec le réseau ÎSÉE (pilotage par l'observatoire régional francilien de la santé). Cette journée s'est révélée tout à fait</p>	
--	--	--

	<p>intéressante, utile et pertinente. Elle démontre que des initiatives de ce type fonctionnent et cela mérite d'être souligné.</p> <p>Daniel Benamouzig remercie les différents intervenants puis il propose de passer sans attendre à l'examen suivant de l'ordre du jour.</p>	
<p>Société par Action Simplifiée Unipersonnelle (SASU) EHESP-International Fanny Helliot et Marie Kernec</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la directrice et du plan de travail 	<p>Fanny Helliot explique que durant les derniers mois, les parties prenantes au projet de création de la SASU ont continué d'avancer à la fois sur le bouclage du capital social ainsi que les aspects administratifs relatifs à la finalisation des statuts comme au dépôt et à l'enregistrement du dossier d'immatriculation, etc. Fanny Helliot en profite au passage pour remercier l'ensemble des intervenants, qui se sont mobilisés sur ces sujets. Fanny Helliot cède ensuite la parole à Marie Kernec, qui a été recrutée en tant que directrice de la SASU officiellement créé le 16 novembre 2022, afin qu'elle puisse se présenter en plus de dire un mot du plan de travail pour l'année 2023.</p> <p>Marie Kernec salue l'ensemble des membres du Conseil scientifique et les remercie de la recevoir. Elle revient ensuite brièvement sur son parcours professionnel fort de vingt ans d'expérience dans le domaine de la santé. Marie Kernec se réjouit à l'idée de prendre la direction de la SASU dont elle s'attache à rappeler les objectifs sans doute déjà bien connus des membres du Conseil ainsi que les modalités concrètes (cf. support de présentation). Surtout, elle s'attarde sur les points saillants de sa feuille de route 2023, qui sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place des cadres de fonctionnement de la structure (RH, fournisseurs, partenariats, cadres commerciaux, experts, éventualité de partage de cadres SASU Presses pour adaptation par souci de cohérence et d'efficience, etc.) ; - mise en place des instances ; - début de recrutement des équipes ; - définition du positionnement commercial de la SASU ; - élaboration du plan de communication interne et externe ; - prospection active de bailleurs et de partenaires ; - réponse aux sollicitations directes ainsi qu'aux appels d'offres ; - développement réseau d'experts ; - objectifs de vente et démarrage de deux à trois premiers projets en 2023. <p>Pour ce qui concerne l'équipe et les ressources de la SASU, outre Marie Kernec, qui a pris ses fonctions le 1^{er} décembre 2022, deux embauches sont prévues en début d'année 2023, à savoir :</p>	

- un chargé de projet (profil Alumni MPH International) ;
- un responsable administratif, financier et communication.

En fonction du développement de la structure, un deuxième puis un troisième chargé de projet pourraient être embauchés entre la fin d'année 2023 et 2025. D'après les données issues du benchmark réalisé sur le sujet, un ETP de chargé de projet est en mesure de suivre trois à quatre projets. In fine, la SASU se donnerait donc les moyens d'impulser et de suivre une dizaine de projets au total. Pour ce qui est des finances enfin, l'apport au capital social de la SASU par l'EHESP se monte à 550 000 euros. La structure vise à atteindre son autonomie financière au bout de cinq ans d'existence. Après cette échéance, elle pourrait être capable de reverser des dividendes. Ce point appelle toutefois une confirmation. En effet, il apparaît encore nécessaire d'affiner les perspectives financières de la phase montée en charge de la SASU, dès lors qu'elle sera confrontée à la réalité du terrain.

Daniel Benamouzig remercie l'intervenante. Il confirme par ailleurs qu'il est intéressé à l'idée de représenter le Conseil scientifique en tant que personnalité qualifiée membre de l'instance au sein du comité stratégique de la SASU. Avant de procéder à cette désignation formelle, Daniel Benamouzig ouvre la discussion.

Basile Chaix se souvient qu'il était un temps question d'introduire un organisme tiers et indépendant dans la structure de gouvernance de la SASU, et ce afin de s'assurer qu'elle respecte « les valeurs de l'EHESP ». Il demande si cette initiative est toujours ou non d'actualité.

Marie Kernec avoue ne pas avoir connaissance d'une telle initiative. D'après elle, le conseil de surveillance sera garant des options prises.

Basile Chaix maintient pourtant que la possibilité d'instaurer une instance indépendante, censée garantir le respect des valeurs inhérentes à l'Ecole au sein de la SASU. Il jugeait à l'époque cette initiative tout à fait bienvenue et c'est encore le cas aujourd'hui. Aussi, il y a sans doute là un point, qui mériterait d'être clarifié.

Daniel Benamouzig sait quant à lui que la gouvernance de la SASU devait effectivement permettre l'adéquation avec les valeurs de l'EHESP. En revanche, il ne se rappelle pas la référence à un organisme ou une entité indépendante pour ce faire ni que les échanges avaient été poussés à un tel degré de formalisation.

Fanny Helliott le confirme. En tout état de cause, une charte éthique sera rédigée par les membres du comité stratégique de la SASU composé de représentants de l'école, mais aussi de personnalités qualifiées externes à désigner. Par ailleurs, les statuts de la SASU font explicitement référence à la « mission de service » de la

<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des instances : désignation d'une personnalité qualifiée membre du CS au sein du comité stratégique 	<p>structure. C'est donc un champ à explorer en vue de faire de la SASU une entreprise à mission, qui s'engagerait donc clairement sur la question des valeurs (responsabilité sociétale, responsabilité écologique, etc.).</p> <p>Isabelle Richard croit quant à elle utile de rappeler pour quelles raisons l'Ecole pousse le projet de création de la SASU. Concrètement, elle a le sentiment de ne pas être en mesure de répondre à un certain nombre de demandes pertinentes et utiles à la santé publique. Ces difficultés tiennent notamment à l'absence de souplesse propre à une organisation publique. D'où la raison d'être de la SASU, qui n'est pas une structure à but lucratif, mais n'a pas non plus vocation à perdre de l'argent. Il sera temps d'apprécier en temps utile si l'initiative est un succès ou non quitte à acter la disparition de la SASU en cas d'échec, et non pas des principes qu'elle entend servir.</p> <p>En guise de réponse au point soulevé par Basile Chaix, Marie Kernec se permet de faire remarquer qu'elle n'aurait pas postulé sur le poste, qui est dorénavant le sien, si elle ne s'estimait pas en adéquation avec les valeurs de l'EHESP.</p> <p>Daniel Benamouzig déclare formellement sa candidature en vue de siéger au sein du comité stratégique de la SASU en tant que personnalité qualifiée membre du Conseil scientifique de l'EHESP.</p> <p><i>Aucune candidature n'est déclarée.</i></p> <p>Dominique Polton en prend acte et propose de passer immédiatement au vote.</p> <p><i>Il est procédé à un vote via l'outil de sondage Zoom.</i></p> <p><i>Au total, 14 votes sont recueillis sur les 14 votants présents en séance, en plus de 4 votes par procuration.</i></p> <p><i>A l'unanimité des voix, le Conseil scientifique désigne Daniel Benamouzig en tant que personnalité qualifiée membre du Conseil scientifique de l'EHESP appelée à siéger au sein du comité stratégique de la SASU.</i></p> <p>Daniel Benamouzig remercie les membres du Conseil scientifique pour leur confiance.</p>	
---	--	--

<p>Université de Rennes – Manuel Coat et Isabelle Richard</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désignation des représentants de l’EHESP (titulaire et suppléant à la commission recherche du conseil académique de l’EPE 	<p>Manuel Coat revient brièvement sur le contexte de création de l’EPE, qui a abouti le 27 novembre 2022 à la parution au Journal officiel du décret portant création de l’Université de Rennes. Cette création sera effective à compter du 1^{er} janvier 2023. Les élections aux instances de gouvernance de l’EPE seront quant à elles organisées au mois d’avril 2023. A noter que les étudiants ainsi que les doctorants de l’EHESP seront à la fois électeurs et éligibles lors de ces élections. D’après les statuts, un représentant titulaire ainsi qu’un représentant suppléant sont désignés par chaque établissement composante de l’EPE au sein de leurs conseils d’administration, selon leurs modalités propres. Pour ce qui concerne le conseil académique (CAC) comprenant deux commissions (commission de la recherche, commission de la formation et de la vie étudiante), un représentant titulaire ainsi qu’un représentant suppléant sont désignés, selon leurs modalités propres, par chaque établissement composante. Bien qu’elle n’y soit pas tenue par les statuts, la Direction a fait le choix par souci de parallélisme des formes de proposer des membres du Conseil scientifique et du Conseil des formations en vue de siéger au sein des deux commissions émanant du CAC de l’EPE.</p> <p>En respectant différents critères (parité F/H, représentation des 4 départements et directions stratégiques, binômes EC-BIATSS), il est proposé aux membres du Conseil scientifique de se prononcer sur la désignation du ticket suivant : Nicolas Sirven (EC/IDM) en tant que titulaire et Gaëlle Raffy (BIATSS/DEESSE) en tant que suppléante au sein de la commission recherche du conseil académique de l’EPE. Cette désignation vaudra pour la période provisoire à venir jusqu’au mois d’avril 2023, et pour la durée de la mandature qui s’ouvrira au niveau de l’EPE Université de Rennes</p> <p>Daniel Benamouzig propose de passer au vote sans plus attendre.</p> <p><i>Il est procédé à un vote via l’outil de sondage Zoom.</i></p> <p><i>Au total, 12 votes sont recueillis sur les 12 votants présents en séance, en plus de 4 votes par procuration.</i></p> <p><i>A l’unanimité des voix, le Conseil scientifique désigne Nicolas Sirven et Gaëlle Raffy en tant que représentants titulaire et suppléante au sein de la commission recherche du conseil académique de l’EPE.</i></p>	
--	---	--

<ul style="list-style-type: none"> Point d'avancement sur les réflexions autour du projet de Centre interdisciplinaire en santé mondiale 	<p>Isabelle Richard explique que les concepts utilisés dans les documents, qui évoquent le Centre interdisciplinaire en santé mondiale (CISM), ne sont pas précis. Cela tient sans doute au caractère essentiellement politique des documents en question. Pour autant, la clarification du projet et son écriture dans des termes satisfaisants pour les communautés de l'EPE apparaissent absolument nécessaires. Elles seront tout aussi indispensables à sa crédibilité scientifique en vue de nouer des partenariats et de lever des financements. Le leadership de l'EHESP est toutefois clairement affiché, en collaboration avec l'ensemble des partenaires.</p> <p>Isabelle Richard ajoute qu'un groupe de travail est désormais constitué sous l'égide de Vincent Bessonneau. Il doit participer à la création du CISM. A court terme, il importe dorénavant d'ajuster les formulations employées dans le projet de contrat de site de l'EPE en n'oubliant pas que la France rédige actuellement sa stratégie nationale relative à la santé mondiale. Ce terme de santé mondiale a donc vraisemblablement vocation à être privilégié. Isabelle Richard insiste par ailleurs sur l'importance de rédiger une fiche projet CISM, qui sera incluse dans le contrat de site et la demande de moyens associée. Elle souhaite enfin disposer d'un document martyr, qui servira de base à la discussion devant nécessairement s'engager avec l'ensemble des partenaires potentiels. Le dit document est en cours d'élaboration et il a vocation à s'enrichir en tenant compte des éventuels retours des membres du Conseil scientifique, du Conseil des formations et des enseignants de l'Ecole. Le document en question s'attache à revenir sur les concepts inhérents au CISM ainsi que ses forces et thématiques clefs. Il semble d'ores et déjà entendu que le CISM n'est pas une composante de l'EPE ni un projet de composante. Il n'est pas non plus une UMR ni une structure portant des formations. En revanche, le CISM pourrait être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un hub d'élaboration de projets concernant la santé mondiale entre des acteurs de l'EPE, qui apportent des compétences différentes, soit pour faire évoluer des activités de formation, recherche, expertise, innovation, vie étudiante déjà existantes, soit pour en développer de nouvelles au sein de l'EPE, notamment en recherchant à l'extérieur des financements ; - à moyen terme : le CISP deviendrait une structure identifiée par les partenaires, notamment dans le cadre de la stratégie nationale en santé mondiale. <p>Isabelle Richard en vient ensuite à la proposition de fonctionnement, qui ressort des réflexions engagées sur le CISM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fonctionnement par projet ; - processus de proposition et de sélection des projets ; - une gouvernance du projet/des livrables ; 	
---	---	--

- des projets comportant un début et une fin.

En tout état de cause, Isabelle Richard espère ne pas formuler un vœu pieux en rappelant l'esprit des statuts, qui font référence à une future gouvernance du CISM reposant sur des structures souples et devant demeurer à la fois simple, réactive et inclusive. Voilà pour l'état d'avancement encore assez nébuleux, du propre aveu d'Isabelle Richard, sur le projet de CISM. Elle se tient désormais à l'écoute des retours des membres du CS sur le sujet.

Michel Samson considère pour sa part que le succès d'un projet comme le CISM implique l'adhésion des parties prenantes, adhésion elle-même fondée sur une véritable plus-value. Autrement dit, sur des projets comparables, « le moins-disant ne fonctionne jamais ». En tout état de cause, Michel Samson se dit assez enthousiasmé par la restitution des premières réflexions engagées sur le sujet, qui dissipent déjà selon lui un certain nombre de malentendus. Certes, des réflexions n'en sont qu'au stade de l'ébauche, mais elles présagent d'un aboutissement « vraiment intéressant ». Il félicite donc les auteurs de ces réflexions et les incite à poursuivre dans cette direction.

Daniel Benamouzig signale quant à lui que le concept de santé planétaire a lui aussi tendance à émerger. Or, il ne l'a pas retrouvé parmi les éléments présentés en séance. C'est donc sans doute un aspect à prendre en considération. Par ailleurs, Daniel Benamouzig décèle aussi un enjeu d'identification claire et même de leadership sur un projet d'une telle ampleur. Il faudra là aussi, le moment venu, s'attacher à le clarifier.

Dominique Polton valide quant à elle l'idée, qui consiste à privilégier l'idée d'une gouvernance par projet en partant d'un dispositif transversal et ensuite appelé à prendre de la hauteur. Les projets sont à ses yeux l'unité de mesure la mieux appropriée, qui sera susceptible de démontrer le bon fonctionnement d'ensemble du CISM. Cela étant dit, il faudra bien évidemment s'attacher à définir précisément les modalités de cette gouvernance par projet.

S'il entend bien que le CISM n'est pas une UMR, Basile Chaix estime cependant que l'intégration des UMR dans le projet pose question et appelle aussi sans doute des précisions. Il s'interroge aussi au sujet de l'interfaçage entre le CISM et la SASU notamment sur les enjeux relatifs à l'expertise. Enfin, Basile Chaix convient tout à fait que la gouvernance du projet devra être relativement souple, mais pas au point de négliger la gouvernance et de s'assurer que l'objet CISM est bien identifiable et opérationnel sous l'impulsion d'un véritable leadership.

	<p>Nathalie Théret invite quant à elle les porteurs du projet CISM à faire preuve de beaucoup de pédagogie pour susciter une véritable adhésion et embarquer un maximum de contributeurs.</p> <p>Isabelle Richard prend note de l'ensemble de ces remarques sur lesquels les porteurs du projet et les personnes impliquées pourront déjà capitaliser.</p> <p><i>La séance est suspendue de 13 heures à 13 heures 30.</i></p>	
<p>Infrastructure de recherche France Exposome – Michel Samson et Vincent Bessonneau</p>	<p>En préambule, Michel Samson rappelle que le projet France Exposome était déjà mentionné dans le Plan national Santé Environnement 3 (PNSE3). Il n'avait dans un premier temps pas pu aboutir. Finalement, l'INSERM a pris le parti de relancer le projet au moment où la feuille de route des infrastructures de recherche du MESR était en chantier. L'INSERM y a décelé une opportunité de replacer le projet sur le devant de la scène. L'année 2021 a été consacrée à des travaux d'évaluation puis de proposition. A partir de novembre-décembre 2021, les porteurs du projet ont reçu un avis favorable du ministère sur cette nouvelle infrastructure. Michel Samson a lui-même demandé à Bruno Le Bizec de se joindre à lui afin de porter cette infrastructure de recherche, qui se conçoit : « au service de la recherche environnement-santé et des politiques de santé publique pour caractériser l'exposome chimique humain et développer les interfaces nécessaires afin de relier exposition et santé humaine ».</p> <p>Michel Samson et Vincent Bessonneau passent ensuite en revue les diapositives du support de présentation projeté en séance. Surtout, au terme de leur présentation, ils se tiennent prêts à répondre aux questions ou aux éventuelles remarques des membres du Conseil scientifique.</p> <p>Isabelle Richard remercie les deux intervenants avant de leur adresser une première question. En effet, elle désire savoir si un mode de saisi et de fonctionnement de France Exposome a d'ores et déjà été envisagé en réponse à une crise.</p> <p>Michel Samson doit bien admettre que ce n'est pas encore le cas. Si l'infrastructure est en mesure de répondre à des demandes, elle n'a pas encore été configurée pour être mise à profit en situation de crise. Etant donné qu'il s'agit ici d'une structure nationale, c'est toutefois une dimension importante, qui ne manquera pas de se poser à un moment ou à un autre. Il faudra donc bien l'intégrer.</p> <p>Isabelle Richard en est tout autant convaincue et rappelle à toutes fins utiles que le ministère de la Santé est en cours de réorganisation. Cette évolution devrait aboutir à l'émergence d'une direction consacrée à la préparation comme à la gestion de crise. Aussi, Isabelle Richard pense que cette dimension aurait vocation à</p>	

	<p>figurer dans l'accord de consortium de France Exposome, car l'infrastructure sera immanquablement sollicitée dans des situations d'urgence. Or, pour simplifier cet aspect, il conviendra de bien l'anticiper.</p> <p>Michel Samson est d'accord.</p> <p>Soraya Boudia remercie les deux intervenants pour leur présentation extrêmement riche et intéressante. D'après sa compréhension des choses, il est ici question d'un objet éminemment scientifique et technique. Finalement, force est de constater que sur un objet comme l'Exposome, qui est pourtant au cœur de controverses publiques et de crises à différentes échelles, les sciences sociales semblent à peu près complètement exclues. Soraya Boudia le regrette d'autant plus qu'il est ici question de l'exposome humain. Or, les sciences sociales ont une véritable place à prendre en vue d'accompagner les chercheurs concernés, qui seront invariablement confrontés à des controverses ou des mises en cause. Soraya Boudia signale par ailleurs que dans le cadre du prochain appel de la Fondation pour la recherche médicale en santé-environnement, il sera obligatoire de s'appuyer en partie sur des équipes de sciences sociales. C'est donc bien un paramètre essentiel à intégrer dans la perspective de ce futur appel.</p> <p>Michel Samson répond qu'à vouloir être trop exhaustif et complet d'emblée, le risque encouru revient à noyer le dispositif France Exposome dans un gigantisme finalement assez néfaste et totalement inopérant, du moins dans un premier temps. Or, la priorité consiste à bien à faire fonctionner avant toute chose l'infrastructure France Exposome. Néanmoins, à terme, Michel Samson convient volontiers qu'il faudra songer à y associer les sciences sociales d'une manière ou d'une autre.</p> <p>Vincent Bessonneau considère quant à lui qu'il faut envisager l'infrastructure France Exposome comme une boîte à outil dont les ressources sont mobilisables en fonction des besoins. A ce titre, il faudra nécessairement envisager d'y associer les sciences sociales à bon escient, mais peut-être pas dans l'immédiat, car le projet se révèle extrêmement vaste et ambitieux.</p> <p>Dans la continuité de sa précédente intervention, Isabelle Richard pense justement que si un protocole de fonctionnement en configuration de crise devait émerger, et elle l'appelle de ses vœux, il serait tout à fait impensable de ne pas articuler la démarche en amont avec des spécialistes des sciences sociales. Ce serait peut-être le moyen d'envisager une première intégration des sciences sociales dans l'infrastructure d'ensemble de France Exposome.</p> <p>Daniel Benamouzig, lui non plus, ne peut pas concevoir le fait d'aborder l'Exposome chimique sans intégrer les sciences sociales ou en reportant leur intégration à plus tard. Du point de vue des sciences sociales, ce</p>	
--	--	--

	<p>n'est même absolument pas audible. Si cette imbrication ne s'envisage pas dès le départ, elle risque tout simplement de ne jamais se faire correctement. Cela serait tout à fait déplorable. Les sujets à penser techniquement et scientifiquement dans le cadre de France Exposome méritent d'être envisagés à travers le prisme des sciences sociales. Daniel Benamouzig, ne doute pas que les porteurs du projet France Exposome y sont sensibles, mais il faut identifier les moyens de rendre cet aspect beaucoup plus opérationnel au risque de se heurter plus tard à d'importantes difficultés.</p> <p>Michel Samson est sensible à ces arguments et il reconnaît qu'il y a là une vraie piste à approfondir.</p> <p>Daniel Benamouzig l'en remercie.</p>	
<p>Présentation projet de recherche Exposure & Neurotoxic Effects of FLAME Retardants (Enflam') – Philippe Glorennec</p>	<p>Philippe Glorennec, enseignant-chercheur à l'EHESP, se propose de présenter le projet de recherche intitulé : « Expositions précoces aux retardateurs de flamme organophosphorés et développement de l'enfant, France 2011-2014 ». A ce titre, il revient sur le contexte, les objectifs et la méthode de l'étude réalisée avant de dire un mot de ses forces et de ses limites. Surtout, il s'attarde sur les enseignements de l'étude, qui mettent en évidence que neuf des composés sur les quinze recherchés ont été détectés à plus de 20 %, et même à plus de 80 % pour ce qui concerne plusieurs retardateurs de flamme. Aussi, cela signifie que la prévalence de l'exposition à ces composés, tant avant qu'après la naissance, est importante. De plus, si les corrélations entre retardateurs de flamme sont plutôt positives, elles sont de faible intensité et les composés sont assez peu corrélés entre eux. Les corrélations entre les expositions, avant et après la naissance, sont là encore assez faibles. Philippe Glorennec dit ensuite un mot des déterminants des expositions aux retardateurs de flamme, qui ont été étudiés dans le cadre de l'étude, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse exhaustive. C'est d'ailleurs l'une des limites du projet. Finalement, Philippe Glorennec met en avant les enseignements de l'étude, qui sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'hypothèse d'une exposition généralisée des enfants aux retardateurs de flamme organophosphorés est confirmée, <i>in utero</i> puis au cours de l'enfance. C'est un constat cohérent avec les études européennes d'imprégnation déjà diligentées sur le sujet ; - les expositions de l'enfant aux retardateurs de flamme organophosphorés sont effectivement associées à des effets néfastes sur le développement cognitif. C'est là encore une conclusion cohérente avec certaines études épidémiologiques et toxicologiques. <p>En l'état, Philippe Glorennec admet qu'il est difficile d'aller plus loin en termes d'interprétation des enseignements du projet de recherche présenté à l'instant. Simplement, il y a là indéniablement matière à approfondir le sujet en variant les indicateurs d'exposition ainsi que les mesures de performance des enfants.</p>	

	<p>Daniel Benamouzig s'enquiert des implications réglementaires sur lesquelles pourraient déboucher les travaux présentés à l'instant.</p> <p>Pour le moment, Philippe Glorennec répond qu'il n'y a pas eu d'échange avec l'Anses sur ces implications, car les résultats de l'étude sont encore très récents. Philippe Glorennec regrette toutefois que le règlement REACH ne prenne pour l'instant pas en compte les effets subtils de l'exposition aux retardateurs de flamme organophosphorés sur le développement de l'enfant. Si ces impacts se limitent à des pertes relativement ténues sur des scores de développement intellectuel, ils peuvent toutefois être plus significatifs sur une large population et donc confiner à une vraie problématique de santé publique. Enfin, plutôt que de se restreindre par la force à des études en aval du type du projet présenté ci-dessus, Philippe Glorennec plaide pour agir en amont de la mise sur le marché de certains produits. Or, les moyens d'action en la matière sont encore trop timides.</p> <p>Daniel Benamouzig remercie l'intervenant puis il propose de passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour.</p>	
<p>Demandes d'honorariat – Sylvie Ollitrault</p>	<p>Sylvie Ollitrault présente les demandes d'honorariat de deux collègues amenées à bientôt prendre leur retraite, mais qui expriment le désir de continuer leurs activités de recherche. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marie-Aline Bloch, département sciences humaines et sociales ; - Françoise Jabot, département sciences humaines et sociales. <p>Sylvie Ollitrault précise que la direction de la recherche soutient sans aucune réserve ces deux demandes d'honorariat.</p> <p>Jean-Pierre Le Bourhis confirme que c'est aussi le cas du Laboratoire de l'EHESP.</p> <p><i>A l'unanimité des voix, le Conseil scientifique approuve les deux demandes d'honorariat portées à sa connaissance.</i></p>	
<p>Questions diverses</p>	<p>A l'avenir, Dominique Polton suggère d'étudier la possibilité d'organiser de temps en temps des réunions du Conseil scientifique en visioconférence.</p>	

	<p>Daniel Benamouzig se dit plutôt favorable à cette demande, d'autant que l'expérience démontre que ces réunions en visioconférence peuvent se dérouler de manière tout à fait convenable.</p> <p>Isabelle Richard prend le point et s'engage à l'étudier.</p> <p style="text-align: center;">*</p> <p>Dominique Polton signale enfin des difficultés répétées au moment de réserver des billets de train. C'est assez gênant.</p> <p>Isabelle Richard en est bien consciente. L'Ecole rencontre effectivement d'importantes difficultés avec son agence de voyage prestataire, mais la Direction en est bien consciente et s'efforce de faire le nécessaire en vue d'améliorer les choses.</p> <p><i>La séance est levée à 15 heures 05.</i></p>	
--	--	--